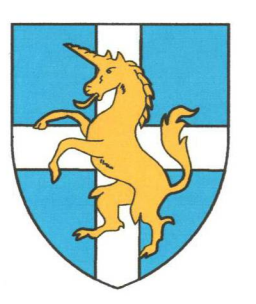


CANTON DE VAUD
DISTRICT DE MORGES



COMMUNE DE CUARNENS

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Modifications selon les amendements apportés par le Conseil général de Cuarnens en réponse aux oppositions faites suite à l'enquête publique du 27 avril au 26 mai 2010

SITUATION 1:5000

1ère enquête	Enquête complémentaire
Approuvé par la Municipalité de Cuarnens dans sa séance du 16.04.2010 Le Syndic 	Approuvé par la Municipalité de Cuarnens dans sa séance du 21.05.2011 Le Syndic
Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 27.04.2010 au 26.05.2010 Le Syndic 	Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 24.05.2011 au 23.06.2011 Le Syndic
Adopté par le Conseil général de Cuarnens dans sa séance du 27.04.2010 Le Président 	Adopté par le Conseil général de Cuarnens dans sa séance du 21.05.2011 Le Président
Approuvé préalablement par le Département de la Région de Jura, le 26.04.2011 Le Chef du Département 	Mis en vigueur le: 21 MARS 2012

Bureau d'études MOSINI et CAMEZEL S.A. Rue du Bourg 18 1147 Montricher
Ingénieurs EPF et géomètres officiels Tél. 021 - 864 00 40 Fax 021 - 864 00 41 Montricher, le 6 avril 2011

Format: 84 x 90 cm T.5869 5000-PGA-2009

LEGENDE

- Limite de commune
- Plan partiel d'affectation du village
- Plan partiel d'affectation "Les Gadolliards"
- Zone d'habitation individuelle et familiale
- Zone artisanale
- Zone d'utilité publique
- Zone intermédiaire
- Zone de verdure
- Zone agricole
- Aire forestière (à titre indicatif)
- Lisière forestière selon constatation de nature du 28.08.96, 07.07.03 et 03.02.04
- Secteur "S" de protection des eaux (à titre indicatif)
- Régions archéologiques (à titre indicatif)
- Chemins pédestres

PAC Venoge

- Périmètre 1, les cours d'eau
- Périmètre 2, les couloirs de la Venoge
- Périmètre 3, les vallées de la Venoge
- Zone à bâtir à prescriptions spéciales
- Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron

① et ② Modifications selon décisions du Conseil général du 7.10.2010

